

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 31
- Représentés : 5
- Absents : 2
- Ne prend pas part au vote : 0
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
- Séance du VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2025 -

Convocation adressée le 4 décembre 2025  
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 04 et fait effectuer l'appel nominal.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM. Caroline GIGAREL, Aude VAN CAUWENBERGE, Geneviève LARVOR, Didier WASTERLAIN, Malika BOUDINA, Stéphane DUFOUR, Marie-Catherine FLINOIS, David VAN DEN BROECK, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM. Alexis DUBUISSON, Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Annie FROMENT, Michel TRIGAUT, Philippe DIREZ, Nicole DUFOUR, Malika LOTTEGIER, Olivier MARTIN, Laetitia POLIN/ROLAND, Maxime ABRAHAM, Patrick BARRÉ, Christophe FORIEL, Brigitte ROULY, Gilles BECQUET, Quentin MABILLE, Marie-Louise QUESTEL **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

**ABSENTS ayant donné POUVOIR** : M. Antony LARROQUE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Fabien CLOEZ à Mme Danièle LAURENT, Mme Audrey DELVAS à Mme Nicole DUFOUR, Mme Ophélie FAROUX à Mme Caroline GIGAREL, M. Vincent BOTTEAU à M. Quentin MABILLE,

**ABSENTS** : Mme Kelly BAILLON, M. Michel WILLAME,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Maxime ABRAHAM est désigné pour remplir cette fonction.

**TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR**

N° Acte : 2025-86	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.10
-------------------	-----------------------------	--------------------	-------------------

Le comptable public du service de gestion comptable d'Avesnes-sur-Helpe expose qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres, cotes ou produits et demande l'admission en non-valeurs de ces titres.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article R 2342-4,

**VU** les budgets de la commune pour l'exercice 2025,

**VU** les états de restes à recouvrer sur ces budgets, dressés et certifiés par le comptable public d'Avesnes-sur-Helpe, qui demande l'admission en non-valeur et par suite la décharge de son compte de gestion de la somme ci-après,

**VU** la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

**CONSIDÉRANT** que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement pour les motifs de carence sur saisie ou de créance inférieure au seuil de saisie,

**CONSIDÉRANT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)),

**AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. David VAN DEN BROECK, ADJOINT, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

#### **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

**Membres présents et représentés : 31**

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeurs des titres de recettes figurant dans les états suivants (joint à la présente délibération) :
  - Etat 7604160432 d'un montant total de 1 286,54 euros
  - Etat 7512360132 d'un montant total de 1 090,44 euros
  - Etat 6812681832 d'un montant total de 485,40 euros
  - Etat 7297930632 d'un montant total de 364,70 euros
  
- **DIT** que :
  - le montant total de ces titres de recette s'élève à 3 227,08 euros,
  - le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au Chapitre 65 Nature 6541 du budget communal de l'exercice en cours.

#### Annexes :

- Etat 7604160432 d'un montant total de 1 286,54 euros
- Etat 7512360132 d'un montant total de 1 090,44 euros
- Etat 6812681832 d'un montant total de 485,40 euros
- Etat 7297930632 d'un montant total de 364,70 euros

N° Acte : 2025-86	Date de l'acte : 10.12.2025	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.10
-------------------	-----------------------------	--------------------	-------------------

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE



Le secrétaire de séance,

Maxime ABRAHAM



Le Maire,

Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 18/12/2025

de la mise en ligne le : 22/12/2025

N° Acte : 2025-86

Date de l'acte : 10.12.2025

Commune d'HAUTMONT

N° Domaine : 7.10

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Collectivité : 15000 - COMMUNE D HAUTMONT -

N° de la liste : 7604160432

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A AVESNES SUR HELPE, le 14 novembre 2025  
HUVER BERTRAND

LE COMPTABLE PUBLIC

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 286,54 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>1 286,54 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de relief
2024	T-396-1		Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite	300-divers	6541	296,54			
2024	T-591-1		Poursuite sans effet	102-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6541	990,00			
						990,00			
						1 286,54			

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE

**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Collectivité : 15000 - COMMUNE D HAUTMONT -

N° de la liste : 7512360132

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A AVESNES SUR HELPE, le 14 novembre 2025  
HUVER BERTRAND

LE COMPTABLE PUBLIC

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 090,44 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>1 090,44 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2021	T-5441900732-3		RAR inférieur seuil poursuite	302-ordre de reversement	6541	118,80			
2024	T-350-1		Combinaison infructueuse d'actes RAR inférieur seuil poursuite	300-divers	6541	120,00			
2024	T-305-1		Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite	102-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6541	120,00			
2024	T-303-1		Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite	102-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6541	120,00			
2024	T-304-1		Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite	102-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6541	120,00			
2024	T-107-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-revenus immeubles	6541	360,00			
2024	T-337-1		RAR inférieur seuil poursuite	99-revenus immeubles	6541	0,01			
2024	T-384-1		Poursuite sans effet Personne disparue	300-divers	6541	121,27			
2024	T-393-1		Poursuite sans effet RAR inférieur seuil poursuite	300-divers	6541	121,27			
2022	T-812-1		Poursuite sans effet	99-revenus Immeubles	6541	9,00			
2024	T-464-1		Poursuite sans effet	102-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6541	60,00			
2023	T-410-1		Poursuite sans effet	102-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6541	90,00			
2024	T-464-2		Poursuite sans effet	102-AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6541	90,00			
						249,00			
						1 090,44			

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 15000 - COMMUNE D HAUTMONT -

N° de la liste : 6812681832

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A AVESNES SUR HELPE, le 11 décembre 2025  
HUVER BERTRAND

LE COMPTABLE PUBLIC

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	485,40 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>485,40 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **15000 - COMMUNE D HAUTMONT -**

N° de la liste : 7297930632

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A AVESNES SUR HELPE, le 11 décembre 2025  
HUVER BERTRAND

LE COMPTABLE PUBLIC

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	364,70 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>364,70 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 059-215902917-20251210-2025\_86-DE